

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue à 19h30 au lieu ordinaire des sessions, lundi le seizième jour de février deux-mille-quinze, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Hugues Arguin, Francis Bélanger. M. Claude Goulet prend son siège à 19h40.
Mme la conseillère, Diane Rancourt. Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.
M. Renaud Gosselin, conseiller est absent.

Rés. 15-033

ORDRE DU JOUR

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

-----PRÉSENTATION PAR M. LE MAIRE DU RÈGLEMENT NO 15-369-----

Rés. 15-034

ADOPTION : SECOND PROJET DE RÈGLEMENTS No 15-369

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage No 207;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Hugues Arguin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le second projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT No 15-369 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE No 207 AFIN DE MODIFIER LA MARGE DE REcul AVANT DE LA ZONE M-6
dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à la Loi, les démarches nécessaires à la procédure d'approbation référendaire de ces règlements soient entreprises ;

QUE le conseil municipal mandate sa directrice-générale / secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche.

ADOPTÉE

Arrivée de M. Claude Goulet

Et rencontre avec des représentants du Comité Économique de Courcelles intéressé par l'acquisition de la bâtisse industrielle au 104 avenue Industrielle

Rés. 15-035

PARTICIPATION FORMATION VIRTUELLE OPÉRATEUR EAUX USÉES

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE la Municipalité accepte de partager les frais de formation de M. Yvan Mathieu pour une formation d'agent valideur pour les données des eaux usées en ligne au coût de 85\$ plus son temps. La facture sera divisée entre les 7 municipalités participantes.

ADOPTÉE

Rés. 15-036

AUTORISATION DE DÉPLACEMENTS : RENCONTRE UPAC

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Gino Giroux

QUE les élus intéressés et la directrice générale soient autorisés à se rendre à Frontenac le 25 février pour une rencontre d'information donnée par des représentants de l'UPAC.

ADOPTÉE

Rés. 15-037

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : SIGNALISATION POUR VTT

ATTENDU QUE le club Quad du Grand St-François a reçu un avis du MTQ de voir à apposer de la signalisation requise sur les routes empruntées par les vtt;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de l'affichage sur ses routes;
Il est proposé par : Diane Rancourt
Et appuyé par : Claude Goulet
QUE la Municipalité autorise le club Quad du Grand St-François à acheter les enseignes et poteaux requis tel que présenté au devis préparé par M. Régis Gagné, membre du club.
La Municipalité remboursera le club pour cet achat qui s'élève à 920\$ maximum.

ADOPTÉE

La résolution no 15-023 est abrogée et remplacée par celle-ci

Rés. 15-038

APPEL D'OFFRES : CHLORURE LIQUIDE AP35

Proposé par : Claude Goulet

Appuyé par : Francis Bélanger

QU'une demande de soumissions pour fourniture et épandage de +/- 75 000l de chlorure liquide AP35 soit faite par voie d'invitation auprès d'au moins deux entreprises. Les soumissions devront nous parvenir sur le bordereau prévu à cet effet dans des enveloppes scellées avec la mention " soumission AP35" au plus tard le 09 mars 2015 à 14h au bureau municipal où on procédera à l'ouverture.

QUE la Municipalité de Courcelles ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourra aucune réclamation pour pertes et frais subis à la suite de sa décision.

ADOPTÉE

Rés. 15-039

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : DONNS ORGANISMES

Proposé par : Hugues Arguin

Appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE pour l'année en cours, pour les organismes les dons suivants soient accordés :

Comité de bénévoles : 300\$

Club de ski de fonds Courcelles/Frontenac : 500\$

Soc. d'horticulture de Lambton : 500\$

Club de patinage de St-Sébastien : 100\$

Moulin Bernier : 5 000\$ en électricité

Comité de loisirs : 8 500\$ pour l'administration du camp d'été et de 2 500\$ pour la journée familiale en juillet.

ADOPTÉE

Rés. 15-040

MANDAT AVOCATS : VENTE DE L'IMMEUBLE DU 104 AVE INDUSTRIELLE

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Claude Goulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE mandat soit donné à la directrice générale de faire préparer par la firme Monty Sylvestre une résolution de cession du 104 ave industrielle au Comité Économique de Courcelles (CEC). La cession se fera pour un montant équivalent au coût de revient de cet immeuble acquis par la municipalité en 2010.

ADOPTÉE

Rés. 15-041

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Francis Bélanger

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire _____ dir.gén./sec-trés.